

Question écrite**Organisation du bureau de vote**

Avant chaque élection, les membres du bureau de vote désignés par les partis sont convoqués à une **séance préparatoire** le jeudi précédent, principalement dans le but de répartir les heures de présence dans les bureaux de vote.

Mais une partie importante de ces personnes s'excusent. En principe, elles ont auparavant téléphoné et la chancellerie, ~~qui~~ a convenu avec elles une période de présence. Les absents qui ne s'excusent pas en sont tout simplement dispensés, comme quelques autres personnes d'ailleurs, puisqu'il y a en général besoin de moins de monde pour les « poses » que pour le dépouillement (du moins pour les élections communales).

A la séance, on attribue les périodes restantes, un peu au hasard parmi les mains levées, en répartissant entre les divers partis. Et s'il manque quelqu'un pour une période, on demande à une personne de se dévouer deux fois, alors que plusieurs autres ne participent qu'au dépouillement.

Lors des dernières élections communales, sans tenir compte du dépouillement du dimanche après-midi où tout le monde devait être présent, les moyennes d'heures de présence par personne, au 1^{er} comme au 2^e tour variaient du simple au double, voire plus, entre les représentants d'un parti et ceux d'un autre.

Par ailleurs, alors qu'on sait qu'avec notre système de vote par correspondance, certains abus sont facilités, on n'exerce pas le même **contrôle** que dans le cas du vote aux urnes concernant les **cartes de vote** qui ont fait l'objet d'une demande de **duplicata**.

- 1) **La séance préparatoire des membres du bureau de vote, lors d'élections, est-elle vraiment utile ?**
- 2) **Ne serait-il pas plus simple et équitable que le Conseil communal transmette directement aux partis une grille horaire en indiquant les cases à remplir par chaque parti, et le nombre de personnes à désigner pour le dépouillement ?**
- 3) **Les indications qui sont données lors de la séance ne pourraient-elle pas être transmises par courrier ?**
- 4) **Ne devrait-on pas contrôler, lors de l'ouverture des enveloppes du vote par correspondance, qu'aucune carte de vote (originale), pour laquelle un duplicata a été établi, n'a été utilisée ?**

Pour le groupe CS+POP+Verts : Jean-Pierre Kohler

